



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Réforme du baccalauréat : avenir des sciences économiques et sociales

Question écrite n° 7455

### Texte de la question

M. Vincent Descoeur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes que suscite le projet de réforme du baccalauréat et du lycée pour l'avenir de l'enseignement des sciences économiques et sociales. En effet, la réforme envisagée supprimera les trois filières littéraire (L), scientifique (S) et économique et sociale (ES) au profit d'un tronc commun auquel l'élève pourra adjoindre trois spécialisations. La discipline SES ne fait pas partie des enseignements socles et élémentaires qui composent ce tronc commun, alors qu'elle joue un rôle essentiel dans la formation intellectuelle et citoyenne des lycéens. Absentes du collège et des enseignements obligatoires en première et terminale, les SES pourraient avoir une place en classe de seconde et être intégrées au tronc commun de la classe de seconde générale et technologique. Il lui demande quelle place le Gouvernement entend réserver aux sciences économiques et sociales dans l'enseignement secondaire.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale attache une grande importance à la consolidation de la culture économique des lycéens dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée. Un certain nombre de mesures concourent à cet objectif ; - en classe de seconde générale et technologique, l'enseignement de SES est introduit dans le tronc commun des enseignements à raison d'une heure trente par semaine. Jusqu'alors choisies uniquement comme enseignement d'exploration optionnel, les SES deviennent désormais obligatoires et une partie constitutive de la culture commune de tous les lycéens. - en classes de première et de terminale, la fin des séries générales vise à limiter les effets d'une trop grande hiérarchisation entre les filières et à permettre aux élèves de se construire progressivement des profils d'études plus pertinents par rapport à leur choix et plus adaptés aux formations de l'enseignement supérieur, sans pour autant les enfermer dans des choix irréversibles. Dans ce cadre, les sciences économiques et sociales peuvent être choisies par les élèves en tant qu'enseignement de spécialité de 4 heures en classe de première et de 6 heures en classe de terminale. L'organisation nouvelle des enseignements dans le cycle terminal doit permettre des choix diversifiés complétant cet enseignement-pivot. L'association rendue possible des sciences économiques et sociales avec des disciplines scientifiques telles que les mathématiques ou des disciplines à caractère « littéraire » permet ainsi une diversification des parcours selon le projet de l'élève grâce au choix de trois enseignements de spécialité en classe de première et de deux enseignements de ce type en classe de terminale. A titre d'exemple, les sciences économiques et sociales pourront être complétées notamment par le choix de l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ». De plus, une option de « Droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) de trois heures pourra être choisie en classe de terminale ce qui permet d'élargir l'éventail des possibilités des élèves en matière de poursuites d'études supérieures. Il convient d'ajouter par ailleurs que ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagnent d'une rénovation des contenus de programme, pour laquelle le Conseil supérieur des programmes a remis ses premières préconisations au début du mois de mai. En tant qu'enseignement de spécialité, les sciences économiques et sociales sont évaluées à l'écrit par une épreuve ponctuelle terminale et dans le cadre d'une épreuve orale terminale. Cet oral comprend, outre une présentation de l'élève, un échange avec le jury destiné à

évaluer l'aptitude des élèves à mobiliser les connaissances acquises et à exercer leur esprit critique dans le cadre d'une réflexion personnelle. Les élèves sont ainsi mieux préparés à la poursuite d'études supérieures, la nouvelle épreuve permettant de mobiliser des compétences attendues dans la plupart des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur. Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, la nouvelle organisation du baccalauréat et du lycée général et technologique permettra de conforter la culture économique des lycéens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Vincent Descoeur](#)

**Circonscription :** Cantal (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7455

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 avril 2018](#), page 3149

**Réponse publiée au JO le :** [16 octobre 2018](#), page 9345